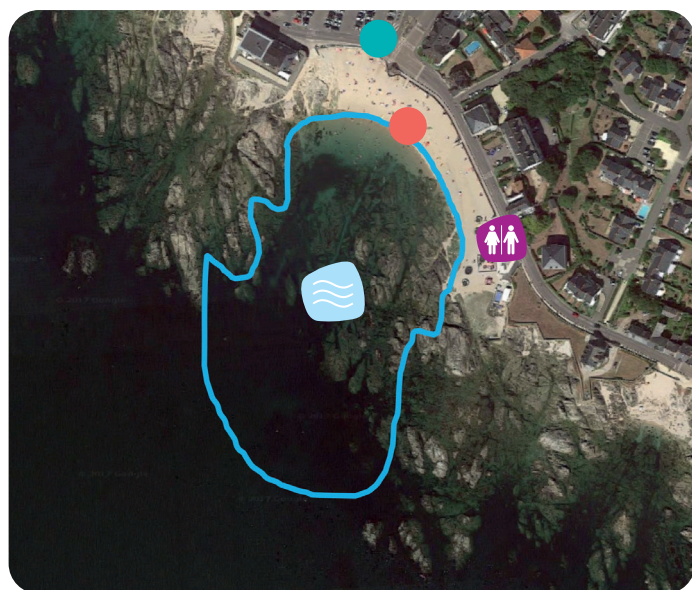






# PROTECTION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

(Article L1332-3 et D1332-20 du Code de la Santé Publique)  
**PLAGE DE PORT-LIN** (commune du CROISIC - 44)  
**SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE**



**RESPONSABLE DE L'EAU DE BAINNADE** : Madame le Maire  
**STANDARD MAIRIE** : 02 28 56 78 50  
**OUVREURE OFFICIELLE (2022)** : du 15.06 au 15.09  
**BAINNADE SURVEILLÉE (2022)** : du 01.07 au 31.08  
**HORAIRES SURVEILLANCE (2022)** : de 12h45 à 18h45 et de 12h45 à 19h15 le samedi et dimanche  
**FRÉQUENTATION MOYENNE JOURNALIÈRE (SAISON)** : 250 à 450

## LÉGENDE

-  zone de baignade
-  borne SOS
-  sanitaires
-  point ARS

## AUTRES INFORMATIONS :



## QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE CES DERNIÈRES ANNÉES

Les paramètres suivis pour mesurer la qualité de l'eau de baignade sont Escherichia coli (EC) et les entérocoques intestinaux (EI). Ce sont des bactéries normales de la flore digestive des organismes à sang chaud. Le risque infectieux associé à la baignade dans une eau de mauvaise qualité microbiologique se traduit principalement par des gastro-entérites plus ou moins sévères selon les germes en cause, des otites, des dermatites (source : Ministère de la Santé).

### Classement applicable à partir de 2013 (Directive 2006/7/CE) :

Période	2016 - 2018	2019	2020	2021
Classement	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

### Remarques

Aucun mauvais résultat pour l'année 2021.

Classes de qualité : Excellente, Bonne, Suffisante, Insuffisante (Directive 2006)

## INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET GESTION

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact(s)	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Rejet ep 8900	Faible	100 m	Analyse eau de baignade Auto-contrôle		2 analyses / semaine	Contrôle des branchements

## DATE DE RÉVISION DU PROFIL

Classement de l'eau de baignade (sur les quatre années précédant l'élaboration du profil)	Qualité insuffisante	Qualité suffisante	Bonne qualité	Excellente qualité
Réexamen du profil à effectuer au moins tous les :	2 ans	3 ans	4 ans	Uniquement si le classement se dégrade